



Compte rendu par extrait du Conseil Municipal du 15 décembre 2008

M. le Maire salue l'assemblée.

En préambule à la séance officielle du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, Mme Anka WEYMANN –Conseillère municipale déléguée- et M. Jean-Pierre SAVOYE –Adjoint- ont accueilli les nouveaux membres du Conseil des jeunes, en présence des élèves de CM2 et 6^{ème}/5^{ème} des collèges.

Un diaporama présenté par Mme Anka WEYMANN a retracé le Congrès départemental des conseils municipaux de jeunes qui s'est tenu à la Bresse.

Après quoi les élus (des 2 conseils) se sont présentés et les enfants ont alors posé différentes questions à leurs aînés. Les sujets abordés : les équipements sportifs, l'environnement, l'école et la vie communale.

Ensuite Monsieur le Maire a félicité ces jeunes élus qui se sont engagés dans la vie de la collectivité.

M. le Maire ouvre la séance

Mme Marie-Ange LEMIGNON est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 17 novembre 2008 est approuvé avec toutefois quelques rectifications ou précisions au sujet de questions diverses :

- Situation de l'emploi : le chômage tend à augmenter (hommes : + 15,7 %)
- Les informations données, relatives aux nouveaux arrêts (5 au lieu de 18) pour les bus concernent la liaison La Bresse – Remiremont pour la correspondance TGV

Il est procédé ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

I - FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET RME 2008

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre SAVOYE, Adjoint délégué et Président du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Budget précédent	Proposition nouvelle	TOTAL BUDGET
DEPENSES				
604	Achats d'études, prestations de services	16 500,00	2 500,00	19 000,00
60631	Marchandises destinées à la revente	10 000,00	5 000,00	15 000,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	1 200,00	3 700,00
6132	Locations immobilières	37 000,00	2 000,00	39 000,00
61551	Matériel roulant	9 000,00	4 000,00	13 000,00
615583	Entretien réseau électrique	40 000,00	7 500,00	47 500,00
63511	Taxe professionnelle	144 000,00	3 600,00	147 600,00
63512	Taxes foncières	36 500,00	900,00	37 400,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00	15 000,00	17 000,00
TOTAL DES DEPENSES			41 700,00	
RECETTES				
7718	Autres produits exceptionnels sur op. gestion	-	41 700,00	41 700,00
TOTAL DES RECETTES			41 700,00	

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET EAU 2008

Sur proposition de Mme Francine GAILLET, Adjointe déléguée aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	LIBELLES	MONTANT	Articles	LIBELLES	MONTANT
6411	Frais de personnel	7 000,00 €			
023	Virement à l'investissement	-7 000,00 €			
	Total	0,00 €			

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	LIBELLES	MONTANT	Articles	LIBELLES	MONTANT
2315	Travaux en cours	-7 000,00 €	021	Virement de fonctionnement	-7 000,00 €
	Total	-7 000,00 €		Total	-7 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET CAFETERIA BOWLING

Sur proposition de Mme Francine GAILLET, Adjointe déléguée aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	LIBELLES	MONTANT	Articles	LIBELLES	MONTANT
6023	Charges générales	-6 000,00 €			
6215	Personnel affecté par la collectivité	6 000,00 €			
	Total	0,00 €			

Monsieur Alain LEMAIRE, Adjoint, précise que le budget avait été validé pour 2 mois au départ.

Monsieur Jérôme MATHIEU demande ce que sont les charges générales. Mme Francine GAILLET répond qu'il s'agit des frais d'alimentation.

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les instructions comptables M14, M4 et M49 précisant les modalités de vote des budgets, et les possibilités d'engager et de mandater des dépenses avant le vote des budgets de l'exercice, à savoir :

- pour la section de fonctionnement : dans la limite des crédits votés l'année précédente,
- pour la section d'investissement : uniquement sur autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite du quart des crédits votés l'année précédente.

Considérant que les budgets sont votés fin mars et que des engagements de dépenses peuvent être nécessaires avant cette date,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise d'engager et de mandater des dépenses, sur la section d'investissement, avant le vote des budgets, dans la limite de 25 % des crédits votés l'exercice précédent. Cette autorisation est valable pour la durée du mandat, tant en ce qui concerne la RME que les autres budgets communaux.

APUREMENT DES COMPTES 2008

Sur proposition de Mme Francine GAILLET, Adjointe, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions, approuve les mouvements de comptes à opérer entre le budget principal et les différents budgets annexes, et entre les budgets annexes entre eux, pour prendre en compte les sommes avancées au titre de l'exercice 2008 d'une part, et d'autre part sur les opérations d'ordre à effectuer au titre du même exercice, soit :

Article de recette	Objet de l'opération	Montant T.T.C.	Article de dépense
I - REMBOURSEMENT AU BUDGET COMMUNAL			
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET RME
752 - 93	Mise à disposition de locaux	38 925.04	6132
70872 - 93	Part sur indemnité gestion Receveur	532.16	62281
70872 - 93	Taxe foncière et redevance OM	37 359.00	63512
708 41- 93	Personnel mis à disposition	5 603.52	6215
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET O.T.
SPORTS - LOISIRS			
704 - 414	Prestations STM - Entretien pistes ski de fond	6 747.00	61521 - 414
70848 - 414	Frais de personnel mis à disposition	48 979.96	6218 - 414
70878 - 414	Frais téléphone mobile	591.08	6262-414
70878-414	Frais de formation pisteurs	1 291.65	6184-414
PATINOIRE			
70848 - 414	Frais de personnel mis à disposition	10 580.97	6218 - 414
70878-414	Travaux montage - démontage	165.84	61521-414
OT - PISCINE			
70878 - 413	Reversement Chauffage Fioul et Bois	56 258.00	60621 - 413
70878 - 413	Impôts fonciers	1 652.00	63512 - 413
70848 - 413	Frais personnel mis à disposition	32 302.75	6218 - 413
70878 - 413	Frais téléphone mobile	685.85	6262-413
70878 - 413	Prestations diverses STM	829.20	61522-413
OT - ACCUEIL			
70848 - 95	Frais de personnel mis à disposition	25 165.09	6218 - 95
70878 - 95	Frais Internet	1 851.42	6262 - 95
70878 - 95	Frais téléphone mobile	1 702.31	6262 - 95
OT- CAMPING			
70878 - 95	Frais téléphone mobile	613.57	6262 - 95
70878 - 95	Frais d'Internet	1 248.66	6262 - 95
70878 - 95	Impôts fonciers - OM	963.00	63512 - 95
70878 - 95	Fioul et gazoil pris aux STM	190.14	60622 - 95
70848 - 95	Personnel mis à disposition	8 710.08	6215 - 95
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET EAU
70841 - 811	Frais de personnel y compris charges	104 917.46	641 - 01
70872 - 811	Carburant pris aux S T M	2 173.76	6066 - 01
70872 - 811	Frais téléphone mobile	429.83	6262-01
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET C.C.A.S.
70841 - 60	Frais de personnel et charges	16 641.59	6218
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET MAISON DE RETRAITE
70873 - 61	Frais téléphone mobile	384.38	6262
70873 - 61	Frais d'Internet	1 248.66	6262
70841 - 61	Frais de personnel et charges	19 193.08	6218
70873 - 61	Carburant Groupe électrogène	80.58	60621
752 - 61	Loyers des bâtiments - emprunt ACCUEIL	42 179.18	614
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET FORET
70878 - 92	Carburant pris aux S T M	925.58	6022 - 92
70872 - 92	Recouvrement impôt foncier	22 650.00	63512 - 92
70841 - 92	Frais de personnel, y compris charges sociales	26 577.13	6215 - 92
70872 - 92	Frais téléphone mobile	162.38	6262 - 92
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET FUNERARIUM
70841 - 026	Frais de personnel	7 000.00	641
70872 - 026	Assurance Bâtiment	250	616
70872 - 026	Remboursement frais	600	6061
BUDGET COMMUNE			Par BUDGET CAFETERIA -BOWLING
70841 - 94	Reversement de frais de personnel	15 182.24	6218-94
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET LOCATIONS INDUSTRIELLES
70872 - 94	Impôts fonciers et taxes OM	11 855.00	63512

BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET SIVU ASSAINISSEMENT
70878 - 811	Mise à disposition (Personnel et Charges)	7 243.79	6218
70878 - 811	Frais Téléphone mobile et internet	1 628.78	6262
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET SIVU TOURISME
70848 - 95	Mise à disposition de personnel	3 735.04	6218
II - REMBOURSEMENT VERS BUDGETS ANNEXES			
BUDGET EAU			PAR BUDGET OT - PISCINE
7011 - 01	Consommation eau bassin de natation	3 915.34	60611 - 413
BUDGET OT			PAR BUDGET COMMUNE
70878-95	Personnel mis à disposition de la commune (TS)	559.78	6218-95
			6261-020
7474 - 95	Subvention Congrès Stations vertes	5 200,00	65737-95
7474 - 413	Subvention équilibre	170 000.00	65737 - 95
BUDGET CAMPING			PAR BUDGET COMMUNE
70878-95	Personnel mis à dispo. Commune (cantine-écoles)	13 563.84	6218-95
BUDGET CAMPING			PAR BUDGET BOWLING
70878-95	Personnel mis à disposition de la commune	9 605.64	6218-94
III - OPERATIONS D'ORDRE			
	TRAVAUX EN REGIE S T M		
722	Fouilles pour réseaux RECHIGOUTTE	9 940.75	2315-820
722	Fouilles pour réseaux RUE DU DAVAL	3 422.14	2315-820
722	Aménagement Pluvial ZAC DU BREUIL-PRE GAUME- PLANCHES	9 546.41	2312-811
722	Epaulement voirie MOYENMONT	7 286.11	2315-820

Monsieur Jérôme MATHIEU demande quelle est la nature des apurements ? Est-ce qu'il s'agit de virements de crédits ? Mme Francine GAILLET et M. Alain LEMAIRE répondent que les apurements concernent les dépenses faites par la commune pour les budgets annexes, avec la répercussion du coût de la mutualisation des services (exemple : service unique de ressources humaines, comptabilité, etc...)

M. le Maire précise que les travaux en régie permettent la récupération de la TVA ; il ajoute qu'il s'agit d'avoir une transparence totale.

Mme GAILLET ajoute que des conventions sont signées pour chaque budget, définissant les conditions d'emplois (nombre d'heures)

EXONERATION TAXE PROFESSIONNELLE – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 20.10.08

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les dispositions des articles 1465 et 1465B du Code Général des Impôts permettent d'exonérer de taxe professionnelle en totalité ou en partie les entreprises qui procèdent sur leur territoire soit à des extensions ou des créations d'activités industrielles ou de recherche scientifique et technique, ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique ; soit à une reconversion dans le même type d'activités ; soit à la reprise d'établissements en difficulté exerçant le même type d'activités.

En application de ces dispositions, le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 juin 2005, avait décidé l'exonération pour les entreprises éligibles à 3 ans.

Cette délibération 95/2005 du 20 juin 2005 n'a pas été enregistrée par le Centre des Impôts, les services préfectoraux ne l'ayant pas transmise. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, à l'unanimité, confirme cet acte de 2005.

II - COMMUNICATION

ASSOCIATION « LA BRESSE EVENEMENTS » : - CONFIRMATION CREATION - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Lors de la séance du 17 novembre 2008, le Conseil Municipal a évoqué le projet de création d'une association « LA BRESSE EVENEMENTS » ; Les projets de statuts ont été remis à chaque membre de l'assemblée.

M. le Maire explique la genèse de l'association. Il rappelle les règles (art. 2122.22) relatives à l'élection à la proportionnelle des membres du Conseil au sein des commissions et précise qu'il n'y a pas de règle en ce qui concerne les associations ; il propose toutefois soit de voter, soit de se mettre d'accord pour réserver une place sur les 4 personnes à désigner au groupe minoritaire.

M. Jérôme MATHIEU ne souhaite pas de vote pour la désignation des membres du Conseil et accepte la proposition ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, à l'unanimité, le Conseil Municipal
- confirme la création de cette association
- décide l'attribution d'une subvention de 15 000 € à cette association, dont 10 000 € seront versés dans l'immédiat, au titre de l'exercice 2008
- désigne MM. Patrice PROST, Laurent JACOBBERGER, Jean-Pierre SAVOYE et Hubert ARNOULD (pour la minorité) -M. Mathieu FLEURETTE retirant sa candidature- pour siéger au sein de cette association, sachant que M. Le Maire et M. le Président de l'Office de Tourisme Loisirs ès qualité sont membres de droit.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ORGANISATION COUPE DU MONDE DE VTT

Dans le cadre de l'organisation de la coupe du monde VTT en mai prochain, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat –dans le cadre de la convention de massif-, de la Région et du Département.

III - MARCHES - CONVENTIONS

LOCATION D'UN IMMEUBLE INDUSTRIEL AU PROFIT DE L'ENTREPRISE VIRY MECA A L'USINE DU DAVAL

Par délibération n°34/2008 le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement du bail d'un immeuble industriel à l'usine du Daval au profit de la société THIBAUT SAS. Celle-ci par un courrier en date du 16 octobre 2008, sollicite une résiliation pour le 31 décembre 2008, par dérogation aux dispositions du bail qui prévoient une possibilité de donner congé à l'expiration d'une période triennale.

L'entreprise VIRY MECA, actuellement en sous-location dans cet immeuble industriel, souhaite continuer son activité sur ce site et sollicite la conclusion d'un bail de location.

Sur proposition de Mme Francine GAILLET, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport, accepte la résiliation du bail avec la société THIBAUT SAS, et autorise

Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer un bail de location au profit de la Société VIRY MECA à l'usine du Daval.

LOCATION D'UN LOCAL A USAGE DE STOCKAGE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE D. POIROT A L'USINE DU DAVAL

L'entreprise Dominique POIROT souhaite continuer à bénéficier d'un local à usage de stockage à l'usine du Daval pour une surface de 151, 50 m².

Il est ainsi proposé de louer à titre temporaire une partie des locaux à M. Dominique POIROT pour des besoins de stockage, selon les caractéristiques suivantes :

Désignation du local :

une salle située au rez-de-chaussée en amont de l'usine côté Est
surface : 147 m² + réduit 4, 50 m², soit 151, 50 m²

Tarif proposé : 1 €/m² HT, soit 151, 50 € HT par mois.

Durée : 23 mois à compter du 1^{er} décembre 2008.

Sur proposition de Mme Francine GAILLET, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le bail de location relatif à cette mise à disposition d'un local à l'usine du Daval.

RENOUVELLEMENT DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES

La Commune de LA BRESSE a présenté en 2008 plusieurs demandes de subvention pour lesquelles aucune décision d'attribution n'a été prononcée par le Conseil Général.

Il convient ainsi de renouveler ces demandes de subvention sur les opérations suivantes :

- Aménagement global du lotissement « La Lunelle » (Première demande le 26.03.07),
- Travaux d'élargissement du « Pont Gomel » (Première demande le 15.09.08),
- Restructuration de la piste d'athlétisme et remplacement de la couverture du gymnase au stade des Champions (Première demande le 27.04.07),
- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques HTA et BT chemin du Breuil (Première demande le 18.02.08),
- Maison des Arts et Métiers de la Haute Moselotte (Première demande le 26 juin 2006),
- Aménagement du domaine skiable alpin et nordique de Lispach -phase 1- (Première demande le 17/07/06).

Sur proposition de Mme Francine GAILLET, Adjointe aux Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité (sauf pour la Maison des Arts et Métiers de la Haute-Moselotte où les 5 membres de la minorité déclarent s'abstenir) approuve le présent rapport et la reconduction de ces projets, sollicite sur ces opérations l'attribution de subventions du Conseil Général des Vosges et charge Monsieur le Maire de donner suite à ces dossiers.

DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE D'UN PARC ANIMALIER

La Commune de La Bresse étudie la possibilité de réaliser un parc animalier dans le cadre de la diversification de l'accueil touristique et des activités de loisirs sur la station.

Le parc pourrait présenter notamment une faune sauvage du Massif des Vosges d'hier et d'aujourd'hui, une flore caractéristique, un cheminement du public accessible toute l'année (y compris aux handicapés), un bâtiment d'accueil sous forme d'une « ferme vosgienne ».

L'étude de faisabilité doit définir un cadre d'orientation au travers d'un positionnement et de scénarios de concept sur la base d'une analyse du site (lieu-dit « Le Cerceneux Remy » dans la vallée de Vologne) et des études de la demande et de l'offre. Il convient également d'élaborer un pré-programme, de définir les conditions de faisabilité (modalités d'exploitation et de gestion du parc, simulations financières...) et de formaliser une note de synthèse du projet pour la présentation des demandes de subvention.

Le coût global de l'étude est de 35 000.00 € HT soit 41 860.00 € TTC.

La Commune peut ainsi solliciter des subventions auprès des financeurs ci-après pour la réalisation de cette première étude :

Conseil Général des Vosges
Région Lorraine
Etat (FNADT et convention de massif)
FEDER (crédits Massif)

Monsieur le Maire rappelle la volonté de diversification suite aux mauvais enneigements. Plusieurs contacts ont eu lieu sur ce sujet avec la Société Remy Losirs et Monsieur SINGER, propriétaire du Parc de Ste Croix.

La Société KANOPEE a été choisie pour l'étude

Il s'agirait d'un produit à la demi-journée pour compléter l'offre existante.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le présent rapport et le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Général des Vosges, de la Région Lorraine, de l'Etat et du FEDER les demandes de subventions nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un parc animalier ; à la suite de quoi le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer, après les phases de concertation habituelles.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX A LA SALLE DE CINEMA – LOT N°1 SERRURERIE

Le code des marchés publics prévoit en son article 20 la possibilité de conclure des avenants au marché. Ces avenants peuvent porter sur des travaux supplémentaires ou en moins, à condition de ne pas modifier l'économie du marché. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis pour les marchés à procédure formalisée et lorsque le montant des avenants est supérieur à 5% du montant du marché initial. En l'espèce, il s'agit d'un marché à procédure adaptée, l'assemblée délibérante doit statuer sur celui-ci pour autoriser l'exécutif à le signer car cet avenant entraîne une augmentation du montant du marché initial de 5%.

Objet de l'avenant :

Validation de prix supplémentaires découlant de l'exécution du chantier.

Montant HT du marché initial	2 671.09 €
Montant de l'avenant n°1	543.08 €
Montant HT du nouveau marché	3 214.17 €
TVA à 19.6 %	629.98 €
Nouveau montant TTC du marché	3 844.15 €

Sur proposition de Mme Francine GAILLET, adjointe aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

PRESENTATION DU PROGRAMME DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – SALLE DES FETES - LANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES SECURITE ELECTRIQUE

La Commune de LA BRESSE a sollicité la société SAMOP pour réaliser une mission de programmation en vue de la réhabilitation de la Mairie - Salle des fêtes sur la base des éléments suivants : mise aux normes d'accessibilité de l'ensemble des locaux ouverts au public par un ascenseur en conformité avec la loi pour 2010, isolation, remise aux normes électriques, remise à niveau technique de la Salle des fêtes (acoustique, scène...), traitement des façades, aménagements intérieurs...

La société SAMOP vient d'achever son programme, elle avait pour mission de définir des objectifs quantitatifs (surfaces, capacité...), des objectifs fonctionnels (accès, localisation des flux...), des objectifs qualitatifs (traitement des espaces et ambiances) et des objectifs de

performance ou de résultat (acoustique, thermique...). Elle a également défini un planning de l'opération.

Ce rendu servira de base à la consultation ultérieure de la maîtrise d'œuvre.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de réhabilitation de la Mairie – Salle des fêtes, notamment le lancement du programme de mise aux normes de sécurité électrique, décide de solliciter les subventions nécessaires, de choisir le maître d'œuvre, sachant qu'après la première esquisse d'avant-projet une concertation sera engagée tant auprès des utilisateurs que de la population.

IV - URBANISME - TERRAIN

DONATION PAR M. MOUGEL CLAUDE ROUTE DE GERARDMER

M. MOUGEL Claude est propriétaire d'un terrain cadastré AS 178 sis au lieu-dit "Pré Mougy" pour 1 are 20 ca.

Cette parcelle est située en zone N du PLU et est enclavée avec diverses parcelles communales.

M. MOUGEL souhaite faire don de cette surface à la Commune de LA BRESSE.

Suite à avis favorable de la commission des terrains des 18 octobre et 6 novembre 2008, vu l'avis du service France Domaine en date du 19 août 2008 et la confirmation de M. Claude MOUGEL acceptant les conditions –notamment la prise en charge des frais de notaire par la Commune de LA BRESSE-, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le don proposé par M. MOUGEL.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à donner suite à ce dossier et à signer toutes pièces contractuelles aux fins de finaliser ce dossier,
- remercie ce particulier pour cette finalisation.

CESSION DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE A M. PIERREL MURIEL

Sur avis favorable de la commission des terrains, M. Claude THIRARD, adjoint délégué, propose de céder à M. PIERREL Muriel une parcelle de terrain d'une surface de 186 m², cadastrée section AP 1376, située "chemin du Breuil". Il serait cédé aux conditions suivantes :

- le prix du terrain est de 15 € le m²
- surface : 186 m² suivant plan dressé par le Cabinet JACQUEL à Remiremont
- les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
- zone du P.L.U. : UB
- conditions particulières : le terrain cédé fera partie intégrante de la propriété PIERREL, et ne pourra être détaché en aucun cas de la propriété bâtie. Dans le cas d'une division de terrain proposant à la vente ladite parcelle (AP 1376), la commune de LA BRESSE se réserve un droit de préemption au prix de la vente initiale, frais d'acte à la charge de l'acquéreur initial.

Ces différentes conditions ont été acceptées par M. Muriel PIERREL.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide l'aliénation des terrains définis ci-dessus au prix et conditions ci-dessus énoncées.
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune toutes pièces contractuelles.

OCCUPATION FONCIERE DE TERRAIN PAR France TELECOM – Belle Hutte

La société France TELECOM dispose d'un local technique (20 m²) sur la parcelle BE 163. Cette mise à disposition existe depuis 1990, et les installations de télécommunication existantes sont maintenues par France TELECOM pour la desserte du secteur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de poursuivre cette mise à disposition aux conditions suivantes :
- durée : 10 ans renouvelable par période de 10 ans ou pour la durée des installations dans le cas d'une fin d'exploitation du local existant
- date départ : 01/01/09
- loyer : 150 € HT annuels
- indexation : au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice INSEE Construction (dernier indice publié au 1^{er} janvier de l'année)

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles.

FIXATION DU PRIX DE VENTE "LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES"

Suite à la procédure relative à la loi sur l'eau (zone humide) menée sur le lotissement du Pré des Gouttes, le parcellaire a été modifié. Deux parcelles constructibles peuvent être mises en vente.

Compte tenu des dispositions relatives à l'engagement de résider en résidence principale, et de l'évolution du marché foncier depuis la dernière vente (2005), vu l'avis du service des Domaines du 23/10/08, sur proposition de M. Michel HUGUEL, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

fixe le prix de cession à 23 € HT le m²

- prévoit une indexation annuelle selon l'indice INSEE Construction au 1^{er} janvier de chaque année (1^{ère} indexation au 01/01/2010 – base 3^{ème} trimestre 2008)
- autorise les ventes sous les conditions suivantes :
- engagement par l'acquéreur d'une occupation par lui-même, à titre de résidence principale, pour une durée de 15 ans, et production du justificatif du foyer fiscal sur la Commune dès la première année d'occupation. Puis, ce justificatif sera à produire sur simple demande du vendeur,
- en cas de revente avant le délai de 15 ans, l'engagement de remboursement au prorata du nombre d'années devra être effectué à la collectivité selon la règle ci-dessous :

versement d'une indemnité forfaitaire à la Commune.

Cette indemnité forfaitaire -27 € le m²- fixée au moment de la mise en vente de la parcelle sera indexée annuellement sur l'indice INSEE à la construction – 3^{ème} trimestre 2008-.

Cette indemnité sera réduite de 1/15^{ème} par année de détention.

L'acte d'engagement sera annexé à l'acte notarié.

- autorise M. le Maire ou son représentant à donner suite à ce dossier.

FIXATION DU PRIX DE VENTE – 2 PARCELLES – TRAVERSE DE LA ROCHE

Suite aux travaux réseaux sur le secteur de la Traverse de la Roche, deux parcelles sont susceptibles d'être cédées en résidence principale.

Vu l'avis des Domaines en date du 30/07/08, sur proposition de M. Michel HUGUEL, Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de cession compte tenu de la topographie et de la situation des parcelles et des servitudes existantes.

Parcelle 1 : cette parcelle présente une certaine profondeur et est considérée comme constructible que sur la partie basse, soit environ 800 m² à 25 € le m².

La partie haute pourrait être cédée en terrain d'aisance (servitude réseau communal, topographie accidentée) à 4,50 €/m²

Sur ce sujet une promesse de vente sera rédigée à l'intention de M. David THIRARD, intéressé par cette parcelle.

Parcelle 2 : 1 294 m² - tarif proposé à 25 € le m²

prévoit une indexation annuelle selon l'indice construction INSEE (1^{ère} indexation au 01/

01/10 – base 3^{ème} trimestre 2008)

autorise les ventes aux conditions suivantes :

engagement par l'acquéreur d'une occupation par lui-même, à titre de résidence principale, pour une durée de 15 ans, et production du justificatif du foyer fiscal sur la Commune dès la première année d'occupation. Puis, ce justificatif sera à produire sur simple demande du vendeur,

en cas de revente avant le délai de 15 ans, l'engagement de remboursement au prorata du nombre d'années devra être effectué à la collectivité selon la règle ci-dessous :

versement d'une indemnité forfaitaire à la Commune.

Cette indemnité forfaitaire -27 le m²- fixée au moment de la mise en vente de la parcelle sera indexée annuellement sur l'indice INSEE à la construction – 3^{ème} trimestre 2008-.

Cette indemnité sera réduite de 1/15^{ème} par année de détention.

L'acte d'engagement sera annexé à l'acte notarié.

- autorise M. le Maire ou son représentant à donner suite à ce dossier.

- autorise M. le Maire ou son représentant à établir le dossier de déclaration préalable autorisant la division foncière des deux parcelles.

M. Claude THIRARD, parent avec un intéressé, n'a pas pris part au débat et au vote.

V - FORET - PATRIMOINE

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA PECHE

Le bail de concession du droit de pêche dans les ruisseaux et lacs de LA BRESSE arrive à échéance au 31 janvier 2008, et la Société de Pêche "La Truite des Hautes Vosges" en a sollicité le renouvellement.

La commission des Forêts du 6 novembre 2008 propose de renouveler le bail aux conditions habituelles des baux de pêche et moyennant une redevance annuelle de 1 171€ indexée sur l'indice INSEE "poissons frais et crustacés" s'appliquant aux lacs, le droit de pêche dans les ruisseaux et rivières étant accordé à titre gratuit.

Sur proposition de Mme JEANPIERRE, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord au renouvellement du bail du droit de pêche au profit de la société "La Truite des Hautes-Vosges" aux conditions indiquées dans l'acte joint à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION EN FORET AU PROFIT DE FRANCE TELECOM

France TELECOM est titulaire d'une concession de terrain en forêt communale de LA BRESSE, parcelle n° 26, pour le passage d'une ligne téléphonique sur une distance de 460 mètres.

Cette concession arrive à expiration le 31 décembre 2008, et France TELECOM en a sollicité le renouvellement en date du 4 novembre 2008.

Sur proposition de Mme JEANPIERRE, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord au renouvellement de la concession indiquée à l'exposé ci-dessus, à titre gratuit, pour une durée de neuf années.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, qui sera établie par les services de l'Office National des Forêts.

QUESTIONS DIVERSES

■ Contrôle

La réhabilitation du Hohneck a bénéficié de subventions de l'Europe. Dans ce cadre, la commission des fonds européens est venue faire un contrôle approfondi les 18 et 19 septembre. Les résultats étant conformes au projet retenu, les contrôleurs n'ont fait aucune observation et ont relevé la qualité du travail et de l'accueil, y compris pour ce contrôle.

■ Remerciements

- de l'amicale cycliste de Thann qui est passée sur la commune en septembre dans le cadre de sa course cyclotouriste « La Vosgienne ».
- de Philippe Thiébaud, directeur des équipes de France de trial moto, qui a effectué un stage de regroupement à l'école de trial Moto 88. « Les pilotes ont bénéficié d'un environnement exceptionnel et d'une structure de qualité, sans oublier le très bon accueil » soulignait ce dernier dans un courrier adressé au maire.
- de la section gymnastique de la Bressaude pour la mise à disposition d'un véhicule pour transporter le matériel utilisé lors de l'AG de la Bressaude.
- de la chorale « La boîte à chansons » pour le versement de la subvention annuelle.
- de Louis ARNOULD pour le soutien communal dans le cadre des courses d'orientation

■ Résultats des élections prud'hommales

Mme Claudine Vincent-Viry donne les résultats des élections aux conseils de prud'homme du 3 décembre. A La Bresse, le pourcentage des votants a été un peu supérieur à la moyenne nationale, soit 33 %. Elle a également donné un comparatif avec les dernières élections de 2002 par rapport au nombre d'inscrits et aux catégories, soit 1798 électeurs en 2002 et 1635 à ce jour, cette baisse étant consécutive à la cessation Eurelectric.

■ Eolien

M. le Maire revient sur ce dossier pour lequel le tribunal administratif avait donné raison à la commune. Depuis, la cour administrative a tranché dans le sens contraire. Les avocats de la commune étudient s'il y a la possibilité de faire appel.

■ Subventions

La demande de subvention sollicitée auprès du conseil général pour la réfection du pont Gomel n'a pas été prise en compte sur le budget 2008. Elle sera représentée.

La région versera, elle, 40.000 € pour l'aménagement de la zone industrielle des Planches.

■ Recensement

M. le Maire donne les chiffres officiels du recensement 2007 qui viennent seulement d'être communiqués par l'INSEE. La commune compte 4.938 habitants (5 092 en 99), 2.051 résidences principales (1 980 en 99), 1.591 résidences secondaires (1.305 en 99), 191 logements vacants, 4.094 électeurs (4.074 en 99) mais 71 ménages supplémentaires. M. le Maire note un chiffre plus inquiétant : le recensement de seulement 71 résidences principales supplémentaires alors que nous avons accordé entre les deux recensements plus de 220 permis de construire en résidences principales ; ceci sous entend que pendant le même temps des résidences principales existantes se sont vendues en résidences secondaires. La municipalité est totalement désespérée face à une telle situation et regrette cette flambée foncière qui a favorisé ces procédures au détriment des jeunes ménages qui voulant acheter un immeuble existant, sont contraints de chercher ailleurs qu'à La Bresse.

■ Fermeture d'un commerce local

Mme Claudine VINCENT-VIRY, adjointe chargée des affaires économiques, informe l'assemblée de la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les employés ; ceux-ci, à la demande des élus, ont été reçus par M. le Maire et Mme VINCENT-VIRY.

(Voir échos dans le bulletin municipal de janvier 2009).

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 23 h.

La Secrétaire de séance,
Marie-Ange LEMIGNON

Le Maire,
Guy VAXELAIRE

Le Mot du Maire

(Suite de la page 1)

NOS RESSOURCES, NOS RICHESSES LOCALES

Celles-ci ont été durement acquises au fil des décennies. Depuis que j'occupe les fonctions de Maire, je constate que les nouvelles recettes consécutives à l'extension des zones industrielles, à la production d'électricité, au développement du ski alpin et de fond, du tourisme, à la taxe de séjour, à la forêt... ont été combattues âprement lors de leur mise en place par ceux-là même qui aujourd'hui, très souvent, nous jaloussent... prétendant qu'« à La Bresse, c'est facile, ils ont des moyens... » !!

Oui, chacun doit se rappeler ou savoir que c'est grâce à cette diversification de recettes hors fiscalité que notre commune, malgré des investissements importants (identiques à ceux de collectivités comptant 5 fois plus de population) est en bonne situation financière. Elle n'est pas concernée par la crise des prêts bancaires « faciles hier » dans lesquels certains se sont engouffrés...

D'ores et déjà, La Bresse est sur la ligne de départ pour des services à la population et pour de nouveaux projets économiques avec l'utilisation de nos ressources locales : forêt, eau, paysages... Nous pouvons dans l'action reprendre une longueur d'avance, non par principe mais pour inciter et provoquer des effets induits de développement dans tout notre secteur...

NAVETTE SKI OFFICE DE TOURISME ET LOISIRS SAISON HIVER 2008/2009

Pendant les vacances scolaires, toutes zones confondues : tous les jours du dimanche 8/2/09 au dimanche 8/3/09

DEPART DE LA VILLE VERS LES STATIONS

ARRETS	LOCALISATION*	HEURES DE PASSAGE		
La bresse-le Bâs (face à l'hôtel Les Chatelminés)	H1	8 H 40	9 H 45	12 H 10
Le Pont du Daval	G4	8 H 42	9 H 47	12 H 12
Place du Champstel	F5	8 H 45	9 H 50	12 H 15
Abri des Voyageurs (face à Super U)	E6	8 H 50	9 H 55	12 H 20
Devant Bol d'Air	F9	8 H 54	9 H 59	12 H 24
Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	F9	8 H 56	10 H 01	12 H 27
Face à Café-Hôtel Les Bruyères	F10	8 H 58	10 H 03	12 H 29
Le Pont de Brâmont	F10	9 H 00	10 H 05	12 H 31
Crêperie La Scierie	F11	9 H 02	10 H 07	12 H 33
Le Nol	F12	9 H 04	10 H 09	12 H 35
Auberge Jean d'Zour	F13	9 H 05	10 H 10	12 H 36
Station La Bresse - Hohneck	F14	9 H 10	10 H 15	12 H 45
Station La Bresse - Lispach	D13	9 H 20	10 H 25	12 H 55

DEPART DES STATIONS VERS LA VILLE

ARRETS	LOCALISATION*	HEURES DE PASSAGE	
Station La Bresse - Lispach	D13	13 H 00	16 H 45
Station La Bresse - Hohneck	F14	13 H 15	17 H 00
Auberge Jean d'Zour	F13	13 H 21	17 H 06
Le Nol	F12	13 H 22	17 H 07
Crêperie La Scierie	F11	13 H 24	17 H 09
Le Pont de Brâmont	F10	13 H 26	17 H 11
Face à Café-Hôtel Les Bruyères	F10	13 H 28	17 H 13
Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	F9	13 H 30	17 H 15
Devant Bol d'Air	F9	13 H 32	17 H 17
Abri des Voyageurs (face à Super U)	E6	13 H 35	17 H 20
Place du Champstel	F5	13 H 40	17 H 25
Le Pont du Daval	G4	13 H 44	17 H 29
La bresse-le Bâs (face à l'hôtel Les Chatelminés)	H1	13 H 47	17 H 32

*LOCALISATION SUR LE PLAN DE VILLE

Hors périodes de vacances scolaires, toutes zones confondues : le mercredi du lundi 5 janvier 2009 au samedi 7 février 2009

DEPART DE LA VILLE VERS LES STATIONS

ARRETS	LOCALISATION*	HEURES DE PASSAGE	
La bresse-le Bâs (face à l'hôtel Les Chatelminés)	H1	8 H 40	12 H 10
Le Pont du Daval	G4	8 H 42	12 H 12
Place du Champstel	F5	8 H 45	12 H 15
Abri des Voyageurs (face à Super U)	E6	8 H 50	12 H 20
Devant Bol d'Air	F9	8 H 54	12 H 24
Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	F9	8 H 56	12 H 27
Face à Café-Hôtel Les Bruyères	F10	8 H 58	12 H 29
Le Pont de Brâmont	F10	9 H 00	12 H 31
Crêperie La Scierie	F11	9 H 02	12 H 33
Le Nol	F12	9 H 04	12 H 35
Auberge Jean d'Zour	F13	9 H 05	12 H 36
Station La Bresse - Hohneck	F14	9 H 10	12 H 45
Station La Bresse - Lispach	D13	9 H 20	12 H 55

DEPART DES STATIONS VERS LA VILLE

ARRETS	LOCALISATION*	HEURES DE PASSAGE	
Station La Bresse - Lispach	D13	13 H 00	16 H 45
Station La Bresse - Hohneck	F14	13 H 15	17 H 00
Auberge Jean d'Zour	F13	13 H 21	17 H 06
Le Nol	F12	13 H 22	17 H 07
Crêperie La Scierie	F11	13 H 24	17 H 09
Le Pont de Brâmont	F10	13 H 26	17 H 11
Face à Café-Hôtel Les Bruyères	F10	13 H 28	17 H 13
Face à l'Auberge du Lac des Corbeaux	F9	13 H 30	17 H 15
Devant Bol d'Air	F9	13 H 32	17 H 17
Abri des Voyageurs (face à Super U)	E6	13 H 35	17 H 20
Place du Champstel	F5	13 H 40	17 H 25
Le Pont du Daval	G4	13 H 44	17 H 29
La bresse-le Bâs (face à l'hôtel Les Chatelminés)	H1	13 H 47	17 H 32

*LOCALISATION SUR LE PLAN DE VILLE

TARIFS : 1,50 € le trajet (aller ou retour) - carnet de 12 tickets : 15 € - Gratuité accordée aux détenteurs du PACK LOISIRS FAMILLE (en vente à l'Office de Tourisme) et aux enfants de moins de 5 ans
En cas de problème, contactez l'Office de Tourisme au 03.29.25.41.29 aux heures d'ouverture

DEVELOPPEMENT REEL OU VIRTUEL

Il y a un an, dans mon éditorial de janvier, j'évoquais les investissements souhaitables, d'intérêt général, les énergies qui devaient s'additionner mais je regrettais les effets induits négatifs de spéculations y compris foncières. C'était bien avant la crise mais je constatais déjà (en toute impuissance au nom d'une commune) que cet argent facile, basé non pas sur la production mais sur des placements souvent virtuels ou éphémères, atteignait des pratiques insoutenables et indéfendables !!

Je m'interroge : est-ce normal aujourd'hui que tout le monde en fasse les frais alors qu'en période de prospérité, seuls certains en profitaient ; le budget de l'Etat y contribuait aussi parfois avec des processus de défiscalisation et de baisse d'impôts...

Jusqu'où ira la remise à plat ?

ENSEMBLE DANS L'ACTION

Malgré ces déceptions, ces débordements que nous avons prévus, il convient aujourd'hui de faire face, de ne pas baisser les bras, et de favoriser le lien social, l'emploi, le développement.

J'espère aussi qu'un pas de plus dans la vraie citoyenneté soit franchi pour que chacun juge en connaissance de cause et sanctionne si nécessaire.

Un retour au bon sens me semble donc souhaitable. C'est mon dernier vœu pour 2009.

Guy VAXELAIRE, Maire de LA BRESSE, Conseiller Général

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
M. Guy VAXELAIRE - Maire Affaires générales, affaires économiques, Emploi, Finances, Personnel communal	Sur rendez-vous					
Mme Liliane MENGIN - Adjoint Ressources humaines - Démarche qualité - Formation - Festival de sculpture - Jumelage coopération/échanges - Communication - Animation						9h à 11h
M. Alain LEMAIRE - Adjoint Tourisme - OTL - Piscine - Camping Centrale de réservation - Ski de fond Patinoire - Commission de sécurité sur les pistes					16h30 à 17h30	
Mme Francine GAILLET - Adjoint Finances - Marchés publics - Affaires économiques - Achats - Assurances - Budget - Subventions - Commissions d'appel d'offres - Délégations de services publics	9h à 11h					
M. Jean-Pierre SAVOYE - Adjoint Sport - Affaires scolaires - Développement durable - R.M.E.				9h à 11h		
Mme Marie-Thérèse JEANPIERRE - Adjoint Agriculture - Forêt - Gestion de l'espace - Environnement - Embellissement - Maisons fleuries		14h à 16h				
M. Michel HUGUEL - Adjoint Urbanisme - Bâtiments - Terrains - PLU - Lotissements - Réglementation marché - Cimetière - Interlocuteur Sapeurs - Pompiers et Associations Patriotiques - Commission de sécurité		9h à 11h				
Mme Claudine VINCENT-VIRY - Adjoint CCAS - Affaires sociales - Maisons de retraite - Services à la population - Logements - Suivi situation emploi - Recrutement					9h à 11h	
M. Claude THIRARD - Adjoint Voirie - Circulation - Déneigement - Réseaux d'eau - Chauffage bois - STM - Terrains - Carrières			16h à 18h			

Tout contact avec un autre élu conseiller municipal peut se faire en mairie.
Services communaux de permanence : en dehors des heures d'ouverture des services, une permanence est assurée par les Services Techniques Municipaux pour répondre à des urgences : l'eau, l'assainissement, la circulation, le déneigement, la voirie.

Téléphone :

Mairie : 03.29.25.40.21 - Heures d'ouverture des bureaux au public :

Lundi au Vendredi : 9 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 17 h. Samedi : 9 h. à 12 h.

Services techniques municipaux : 03.29.25.53.89

Urgences Itineris : 06.08.23.56.53 Heures d'ouverture des bureaux au public :

Urgences bâtiments : 06.07.96.51.26

Lundi au Vendredi : 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Services Urbanisme et Gestion du Patrimoine : 03.29.25.53.89

Permanence de 9 h. à 12 h. du lundi au vendredi. Sur rendez-vous (de 14 h. à 17 h.) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Régie Municipale d'Electricité : 03.29.25.54.00

Urgences Itineris : 06.08.73.07.15 Heures d'ouverture des bureaux au public :

Lundi au Vendredi : 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement : 03.29.62.54.21

24 rue de la 3^{ème} DIA - 88310 Cornimont - Permanence : 06.70.55.91.53

Communauté de Communes de la Haute Moselotte : 03.29.24.02.88 - Fax : 03.29.24.25.47

24 rue de la 3^{ème} DIA - 88310 Cornimont - Heures d'ouverture au public : Du lundi au jeudi :

de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. - Le vendredi de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. à 16 h.

Espace INFO ENERGIE de Saint-Dié

89 rue d'Alsace 88 100 SAINT-DIE - T : 03 29 55 34 15 - F : 03 29 55 46 69

mail : eie.saintdie@free.fr

Sapeurs-Pompiers : 18 Police-Gendarmerie : 17

Par ailleurs, complémentarément à la disponibilité du maire, chaque membre de la municipalité assure à tour de rôle un week-end de permanence.

Alain LEMAIRE 12/18 janvier Francine GAILLET 19/25 janvier

Jean-Pierre SAVOYE 26 janvier/1^{er} février Marie-Thérèse JEANPIERRE 2/8 février

Michel HUGUEL 9/15 février Claudine VINCENT-VIRY 16/22 février

En cas de non-réponse au domicile de l'adjoint, n° Itineris urgence : 06.08.57.51.94

Horaires d'ouverture des déchetteries

	Déchetterie de Niachamp	Déchetterie de Blanfin
Lundi	Fermée le matin 14 h. à 18 h.	Fermée le matin 14 h. à 18 h.
Mardi	8 h. 30 à 12 h. 14 h. à 18 h.	Fermée la journée
Mercredi	8 h. 30 à 12 h. 14 h. à 18 h.	8 h. 30 à 12 h. 14 h. à 18 h.
Jeudi	Fermée la journée	8 h. 30 à 12 h. 14 h. à 18 h.
Vendredi	8 h. 30 à 12 h. 14 h. à 18 h.	8 h. 30 à 12 h. 14 h. à 18 h.
Samedi	8 h. 30 à 12 h. 14 h. à 17 h.	8 h. 30 à 12 h. 14 h. à 17 h.
Dimanche	Fermée la journée	Fermée la journée

Pour tous renseignements, s'adresser à la CCHMO - Tél. 03.29.24.02.88